FQCE - Fiche produit relative aux qualités et caractéristiques environnementales

Editée conformément aux exigences du décret 2022/748 du 29 avril 2022

BOSTIK COLLE PATE CUISINE ET SALLE DE BAIN

Date de révision 09-sept.-2025
Remplace la date 18-déc.-2023

Nom du produit	BOSTIK COLLE PATE CUISINE ET SALLE DE BAIN
Produit(s) couvert(s)	30607369; 30112315; 30112310; 30112312; 30112311; 30112314; 30112313
Code générique/code-barres	3549212474676; 3549210032007; 3549210024699; 3549210024712; 3549210024705; 3549210024736; 3549210024729

I. Qualités et caractéristiques environnementales du produit – (pour toutes les références)

Critères	Valeurs
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :	Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)
Substances dangereuses Substances présentant un niveau de préoccupation comparable aux substances extrêmement préoccupantes (Liste ANSES)	Ce produit ne contient pas de substances dangereuses répondant à ce critère
Perturbateurs endocriniens (liste ANSES)	Ne contient pas de perturbateurs endocriniens

II. Qualités et caractéristiques environnementales des emballages

Critères	
Emballage	seau
Volume / poids de l'emballage	1.5
Unité de mesure	kg

Emballage	seau
Volume / poids de l'emballage	3
Unité de mesure	kg

Emballage	seau
Volume / poids de l'emballage	8
Unité de mesure	kg
Incorporation de matières recyclées	emballage comportant au moins 50 % de matières recyclées

Emballage	seau
Volume / poids de l'emballage	15
Unité de mesure	kg
Incorporation de matières recyclées	emballage comportant au moins 40 % de matières recyclées

Emballage	seau
Volume / poids de l'emballage	25
Unité de mesure	kg
Incorporation de matières recyclées	emballage comportant au moins 40 % de matières recyclées

Les informations communiquées dans cette fiche par BOSTIK reflètent l'état actuel de nos connaissances à la date de rédaction de ce document. Elles s'appuient sur les données transmises par nos fournisseurs.

Les mentions négatives n'étant pas requises selon la loi AGEC, les champs des caractéristiques concernées n'apparaissent pas.